

# Responsable des bâtiments

**Le responsable des bâtiments** propose et met en œuvre les programmes de travaux et veille au maintien des conditions optimales d'utilisation du patrimoine bâti de sa collectivité.

## Le métier

Le responsable des bâtiments est autonome dans l'organisation du travail, il est responsable de la sécurité des bâtiments existant et de la préservation du patrimoine bâti de la collectivité. Il travaille en bureau mais est fréquemment en déplacement. Ses horaires sont irréguliers, avec une amplitude variable en fonction des obligations du service, il doit être disponible.

## Les activités

- Mettre en œuvre des orientations stratégiques en matière de patrimoine bâti
- Monter, planifier et coordonner des opérations de construction
- Conseiller et assister les élus en matière de construction
- Réaliser une veille prospective sectorielle en matière de bâtiment
- Superviser des projets et représenter le maître d'ouvrage
- Coordonner et piloter les projets en maîtrise d'œuvre
- Contrôler les règles de sécurité dans les bâtiments
- Préparer des budgets d'investissement et de fonctionnement
- Superviser la rédaction de marchés publics de travaux, d'études techniques diverses
- Evaluer et contrôler la qualité des services rendus
- Manager opérationnellement le service
- Animer et piloter une équipe
- Gérer les ressources humaines

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours d'ingénieur territorial.

SOLIDARITÉ  
COLLÈGES  
DÉVELOPPEMENT  
LOCAL  
INFRASTRUCTURES  
ET TRANSPORT  
ÉCONOMIE  
SPORT  
CULTURE  
TOURISME